

PROCES-VERBAL DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 JANVIER 2026

Date de la convocation : 8 JANVIER 2026

Séance ordinaire du DOUZE JANVIER DEUX MILLE VINGT-SIX

L'an Deux Mil Vingt-Six, le douze janvier à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de St Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves ROL, 1^{er} Adjoint, agissant pour le Maire empêché.

Présents : Mmes BORONAT Virginie, CORTESE Marie-Andrée, CORVAL Corinne, RANCUREL Marie-France et Mrs BALANSARD François, PELLISSIER Mathieu, PERREAU Sébastien, ROCHETTE Christian, ROL Yves

Absents : Mme NEYROUD Aurélie procuration à Mme CORTESE Marie-Andrée
M. MARTINATO Jean-Marc
M. MONDET Bertrand

Secrétaire de séance : M. Mathieu PELLISSIER

M. Yves ROL, 1^{er} Adjoint, expose que M. le Maire est absent pour raison de santé et que, conformément au régime de la suppléance, il a convoqué le Conseil Municipal pour permettre la bonne gestion des affaires courantes de la commune.

Il procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance et propose l'ajout de deux points en questions diverses :

- Projet de tracé de la voie ferroviaire d'accès au tunnel de base Lyon-Turin sur demande de Christian ROCHETTE

- Projet de Rémilien sur demande de Mmes Corinne CORVAL et Marie-France RANCUREL.

Cette proposition est validée par le Conseil Municipal.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Mathieu PELLISSIER est désigné secrétaire de séance.

2. ARRET DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 DECEMBRE 2025

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est arrêté à l'unanimité.

3. FINANCES

- OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT AVANT VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026

Sur proposition de Marie-Andrée CORTESE, Vice-Présidente de la commission « finances », le Conseil Municipal vote l'ouverture des crédits suivants en investissement :

| BUDGET COMMUNAL – 03800 | | | |
|--------------------------------|-----------------------|----------------|------------------------|
| Opération | Dénomination | Article | Crédits ouverts |
| 138 | Voirie | 2138 | 3 700 € |
| 169 | Zone pour végétaux ZI | 2128 | 7 500 € |
| | Total | | 11 200 € |

| BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – 03802 | | | |
|---|---------------------|----------------|------------------------|
| Opération | Dénomination | Article | Crédits ouverts |
| 123 | Eau | 2156 | 6 000 € |
| 124 | Assainissement | 2156 | 18 900 € |
| | Total | | 24 900 € |

- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal vote le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 102,97 € (cent-deux euros et quatre-vingt-dix-sept centimes) au profit de la coopérative scolaire pour financer l'acquisition de chariots à roulettes.

Il est précisé que ce mobilier sert à déplacer du matériel pédagogique.

4. RESSOURCES HUMAINES : ADHESION AU SERVICE « SECRETARIAT GENERAL DE MAIRIE ITINERANT » PROPOSE PAR LE CDG73

En complément des mises à disposition dans le cadre de son service intérim, le Centre de gestion de la Savoie propose un service de secrétariat général de mairie itinérant destiné prioritairement aux communes de moins de 3 500 habitants.

Cette mission permet de répondre aux besoins urgents de remplacement (congé maladie, disponibilité de courte durée, formation, etc...) ou de renfort, dans tous les domaines inhérents au métier de secrétaire général de mairie. L'adhésion à ce service ne génère aucun coût et n'engage nullement à avoir recours à cette mission. Cela permet simplement aux collectivités qui ont signé la convention de pouvoir bénéficier, en cas de besoin, d'une secrétaire générale de mairie qualifiée et expérimentée, après en avoir fait la demande et sans avoir à conclure pour chaque intervention souhaitée une convention de mise à disposition. Ainsi, l'intervention de la secrétaire générale de mairie itinérante peut s'effectuer dans les délais très brefs et en toute sécurité juridique pour la collectivité bénéficiaire.

Le tarif applicable à ce service, s'établit à 370 euros la journée et à 200 euros la demi-journée et inclut tous les frais (déplacement, repas, frais de gestion).

Dans ces conditions, le Conseil Municipal autorise la signature, avec le Cdg73, de la convention d'adhésion à la mission de secrétariat général de mairie itinérant.

5. PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL POUR LA GESTION DE L'EAU « EAU NOIRE - SERVIION »

Yves ROL rappelle que les négociations menées avec EDF, la commune de St Etienne de Cuines et l'Association de défense des eaux du secteur de Servion dans le cadre du désengagement d'EDF de la gestion de l'eau « Eau Noire – Servion » ont déjà été évoquées à plusieurs reprises. Aujourd'hui, un accord a été trouvé avec l'ensemble des parties, à savoir :

- Les réseaux deviennent la propriété des communes.
- EDF se retire de la gestion de ces réseaux et a assuré sa mission de rétrocession aux communes.
- EDF s'engage à verser :
 - une soulte financière de 101 000 € à la commune de St Etienne de Cuines pour lui permettre de procéder aux réparations, dont 46 000 € dédiés au captage de la source côte 1080. Si cette dernière démarche n'a pas abouti d'ici 5 ans, 23 000 € seront rétribués à la commune de Saint-Rémy-de-Maurienne.
 - une soulte financière de 55 000 € à la commune de St Rémy de Maurienne pour lui permettre également de procéder aux réparations

Le protocole d'accord transactionnel reprend ces points et a été validé par le Conseil Municipal de St Etienne de Cuines le 11 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les termes du protocole d'accord transactionnel et autorise sa signature.

6. QUESTIONS DIVERSES

- MOTION RELATIVE A LA COMPETENCE « DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ » DEMANDEE PAR LE SDES

Yves ROL expose que le nouvel acte de décentralisation lancé par le Premier Ministre suite à sa nomination prévoit de reconnaître les Départements comme « chefs de file des réseaux de proximité », notamment en matière de distribution d'électricité et de gaz. Cette compétence est, depuis une loi de 1906, dévolue au bloc communal et ce principe est repris dans le code de l'énergie.

Par ailleurs, la part départementale de l'accise sur l'électricité perçue par les Départements n'est plus reversée aux syndicats alors que les besoins d'investissement sur les réseaux des communes rurales sont importants. La proposition de reconnaître au Département un rôle de chef de file en matière de distribution d'électricité et de gaz est en contradiction avec l'objectif du nouvel acte de décentralisation. Les Syndicats intercommunaux de taille départementale assurent la gestion des grandes concessions de façon solidaire et avec proximité et efficacité.

Le Conseil Municipal demande donc au gouvernement de renoncer au projet de faire du département le chef de file des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz.

- PROJET DE TRACE DE LA VOIE FERROVIAIRE D'ACCES AU TUNNEL DE BASE LYON-TURIN

Christian ROCHETTE présente les plans de niveau projet montrant l'impact de la future ligne d'accès au tunnel de base Lyon-Turin au niveau du hameau de St Sulpice et de la plaine du Canada.

Plusieurs voies de stockage sont prévues avec un remblaiement de plusieurs mètres de haut et de large.

L'inventaire écologique et des sondages sont en cours. Un arrêté préfectoral autorisant l'entrée sur les propriétés privées a été pris.

La commune participe à la phase de concertation dont la dernière réunion a eu lieu le 8 avril 2025.

- PROJET DE REMILIEN

Corinne CORVAL et Marie-France RANCUREL projettent le projet de bulletin municipal qui est en cours de finalisation et précisent qu'il doit être distribué rapidement en raison des élections municipales de mars 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

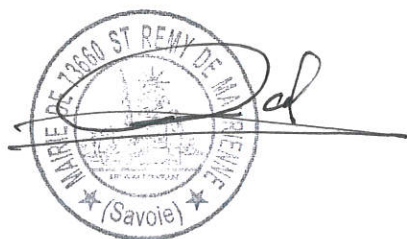
ARRET DU PROCES-VERBAL

Arrêté le : **26 FEV. 2026**

Publié sur le site internet <https://www.saintremydemaurienne.com> le : **27 FEV. 2026**

Le 1^{er} Adjoint,
Yves ROL
Pour le Maire empêché

Le Secrétaire de séance,
Mathieu PELLISSIER



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Mathieu Pellissier', written over a horizontal line.